L’Aménagement du territoire, l’aménagement du littoral

https://cm2dolomieu.fr/littoral-francais/index.html

Introduction

L’aménagement du territoire, l’aménagement du littoral

Du fait du réchauffement climatique et de l’augmentation actuelle et future du niveau de la mer, l’ensemble des littoraux du monde entier sont soumis aux aléas. De la péninsule du Bengladesh en passant par les côtes des Etats Unis et bien sûr l’ensemble des côtes Françaises.

Dans cette approche, nous nous intéressons qu’aux aléas naturels sur les littoraux qui peuvent être dû à l’élévation du niveau de la mer, mais aussi à des aléas croisés, inondation continentale, risque sismique, cyclonique, des fleuves et rivières débordant en mer, etc…

Nous ne prendrons pas en compte tout ce qui touche aux risques qui pèsent sur la biodiversité marine et le difficile équilibre entre l’activité humaine et la préservation des espèces animales ou végétales.

Nous n’aborderons pas non plus les questions liées à la captation du carbone ou la pollution des mers, nous allons nous concentrer sur l’aménagement des littoraux et les conséquences du fait de l’augmentation du niveau de la mer.

Introduction

L'aménagement du territoire désigne l'action publique pour organiser, définir, l'occupation de l'espace par rapport à des choix politiques globaux, voire particuliers.

Nous sommes sur un sujet éminemment sensible et politique, d'autant que l'ensemble des pays occidentaux sont soumis l'héliotropisme, c'est-à-dire à un mouvement d'exode des populations vers les littoraux ensoleillés.

En France, les communes littorales hébergent près de 8 millions de résidents en 2014, en métropole cela représente une densité de population 2,5 fois supérieur à la moyenne nationale (287 habitants/km²) et le phénomène s'amplifie après les pandémies et avec le télétravail.

Cette urbanisation constante depuis un demi-siècle expose ces territoires au-delà de l'admissible, tant sur le plan social, ou la prise de risque n'est pas dans l'air du temps, que sur le plan politique, comment refuser une autorisation, sur le plan économique, comment assurer ces biens ?

Toutefois les esprits ont évolué, parler de repli des activités et des biens de la bande littorale était, il y a quelques années, impossible, aujourd'hui possible suivant les lieux et les situations.

https://www.justifit.fr/b/guides/droit-de-l-urbanisme/

Le gestionnaire de l'aménagement du territoire est le droit, le droit de l'urbanisme :

- C'est un droit en principe oscillant entre flexibilité et stabilité,

- C'est un droit complexe cumulant des règles nationales, régionales, inter-régionales, départementales, inter-communales, sans parler des règles applicables à des aires géographiques spécifiques,

- C'est un droit patrimonial où s'affrontent divers modes d'usage de la propriété, usage dans l'intérêt particulier, mais aussi dans l'intérêt commun,

- C'est un droit reflet de l'action publique.

Les acteurs :

A. L'ETAT

Les administrations d'état :

- Le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire
- Le Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales

Les services déconcentrés de l'état

- les DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, en charge du développement durable
- Les DRIRE : Directions Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement, géré par les préfectures

B. LES STRUCTURES TERRITORIALES

- **Les Régions** :
  - Les acteurs majeurs de la mise en œuvre :
    - Les régions et leur STRADET
    - Les intercommunalités :
      - Le SCoT : un projet stratégique partagé pour l'aménagement d'un territoire
    - Les communes :
      - Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

A. Les règles applicables sur l'ensemble du territoire

1. Le Plan Local d'Urbanisme :
   - Établi par un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunal)
   - Ou par une commune

   Le PLU ou PLUI est un document d'urbanisme communal ou intercommunal qui détermine les conditions d'aménagements et d'utilisations des sols
2. Le règlement national d'urbanisme
3. Servitudes d'urbanismes liées à la protection des biens et des personnes
4. Les espaces protégés :
   - Espaces boisés, naturels sensibles, agricoles, continuités écologiques.

B. Les règles applicables à certaines parties du territoire

- Aménagement et protection du littoral
  - La Loi relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral (3 janvier 1986) ou Loi Littoral régulièrement mise à jour.
  - Un conseil national pour l'aménagement, la protection et la mis en valeur de la mer et des littoraux et la gestion intégrée des zones côtières, dénommé : Conseil National de la Mer et des Littoraux (créé par la Loi du 12 juillet 2010). Le CNML est associé à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de la stratégie nationale pour la mer et le littoral. La SNML est le document de référence pour la protection des milieux, la valorisation des ressources marines et la gestion intégrée et concertée des activités liées à la mer et au littoral.
- Aménagement et protection de la montagne

Loi Littoral

- Adaptation aux spécificités de chaque littoral
- Mise en compatibilité des documents d'urbanisme et le principe d'opposabilité
- Graduation des règles d'urbanisme selon la proximité du rivage
  - ✓ Dans les espaces proches du rivage
- Sur une bande de 100 mètres à compter de la limite haute du rivage
  - ✓ Il est interdit de construire en dehors des espaces urbanisés, sauf pour les activités qui l'exigent
- Des espaces de respiration doivent être ménagés entre les espaces urbanisés : ce sont les coupures d'urbanisation, qui évitent une urbanisation linéaire et continue sur le front de mer
- Enfin, les espaces les plus remarquables et caractéristiques du littoral doivent être identifiés et préservés, seuls des aménagements très légers pouvant y être implantés

C. Le conservatoire du littoral

- Etablissement public administratif national qui a été créé en 1975, n'ayant pas d'équivalent dans d'autres pays.
- En 2017, le conservatoire assure la protection de 200 000 hectares, sur 750 sites, représentant 1600 km de rivage, soit 15 % du linéaire côtier.
- Son objectif est d'acquérir 1/3 du littoral pour le protéger.
- Le Conservatoire du littoral est gouverné par deux instances : le Conseil d'administration composé principalement d'élus nationaux et de représentants de ministères, et les Conseils de rivages composés l'élus départementaux et régionaux. Il est donc généralement perçu comme un organisme commun à l'Etat et aux collectivités territoriales, où les qualités et les rôles complémentaires de l'un et des autres se conjuguent et se renforcent mutuellement.

Dans le cadre de sa mission de restauration et de gestion des sites protégés, le Conservatoire du littoral et ses partenaires mettent en œuvre des chantiers de valorisation des paysages.

Les Projets de Paysage

BEC D'ANDAINE - UNE PORTE D’ENTRÉE SUR LA BAIE DU MONT-SAINT-MICHEL

LA GRANDE CHALOUPE, VALORISATION DES PAYSAGES.
LA REUNION

LA BATTERIE DE LONGUES, AMÉNAGEMENT D’UN SITE TÉMOIN DU DÉBARQUEMENT.
NORMANDIE

https://www.conservatoire-du-littoral.fr/123-liste-des-projets.htm

LA BAIE D’AUTHIE, LE PAYSAGE POUR PENSER AUTREMENT L’ÉVOLUTION DU TRAIT DE CÔTE.
MANCHE

LA POINTE AU SEL, RESTAURATION D‘UN SITE PATRIMONIAL.
LA REUNION

CAP SALOMON, UN SENTIER SOUS-MARIN.
LA MARTINIQUE

CAP LA HOUSSAYE, MAINTIEN DE LA SAVANE PAR LE FEU PASTORAL ET LE PÂTURAGE.
LA REUNION

MARAIS DE PEN MANÉ, CRÉATION DE SENTIERS D’INTERPRÉTATION.
BRETAGNE

LAC DE GRAND-LIEU, RÉHABILITATION DE LA MAISON GUERLAIN.
CENTRE ATLANTIQUE

https://www.conservatoire-du-littoral.fr/123-liste-des-projets.htm

Une stratégie pour une ambition partagée

Depuis sa création en 1975, le Conservatoire du littoral s'est doté d'objectifs à long terme qui constituent la « stratégie d'intervention » de l'établissement et permettent de s'assurer que l'action de l'établissement, et en particulier les acquisitions successives, s'inscrit dans une cohérence globale.

La stratégie d'intervention 2015-2050 se compose à la fois du document national et de documents par Conseil de rivages :

Le document national de synthèse présente une analyse externe de l'évolution de l'environnement littoral, un bref bilan de l'action puis les deux grands objectifs de long terme du Conservatoire ainsi que les modalités de leur mise en œuvre au travers d'orientations opérationnelles et thématiques.

Quelques exemples…

Dunkerque : Flandre - Calaisis

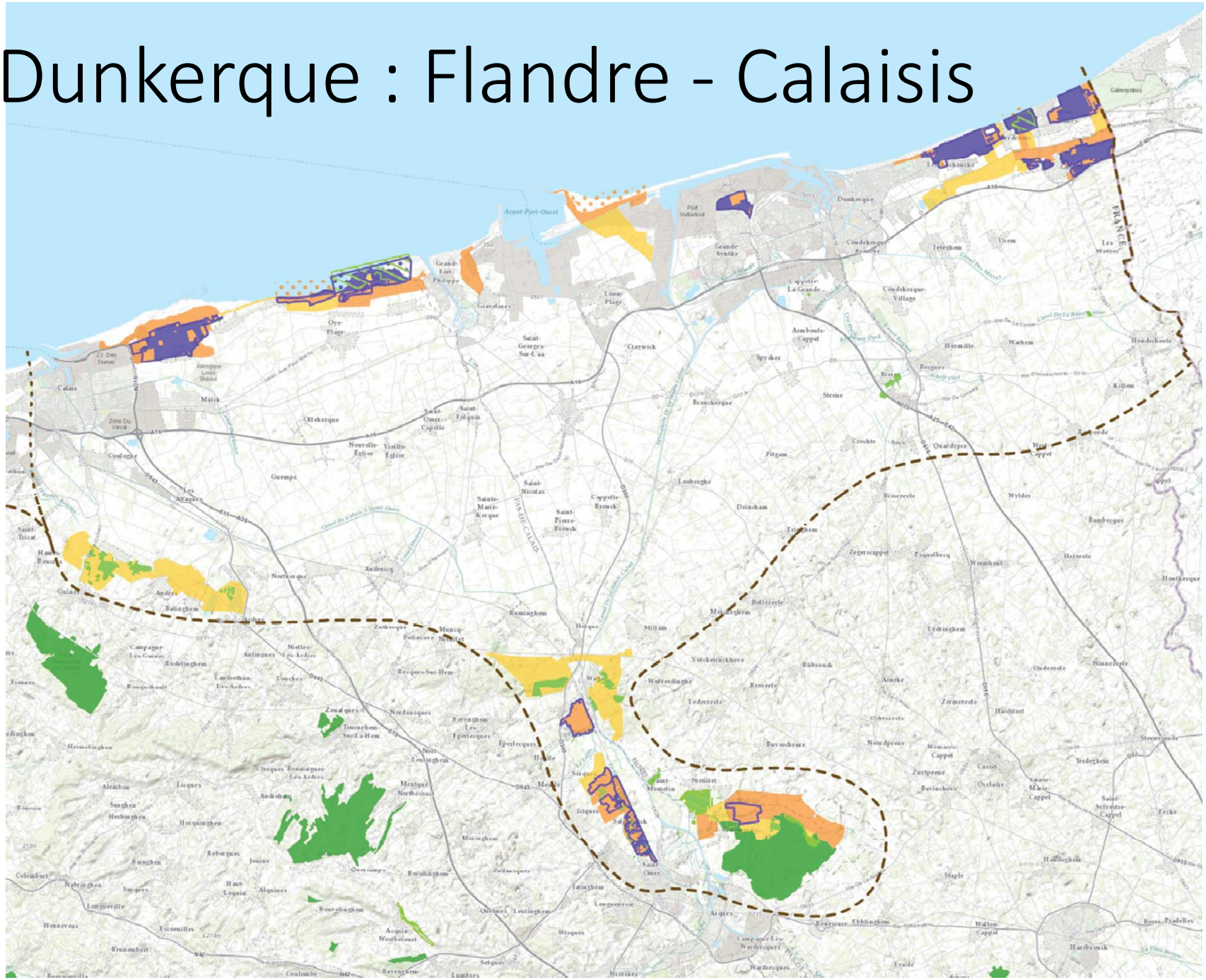

Situation au 1er janvier 2015

- Unité Littorale
- Périmètre autorisé du Conservatoire
- Domaine protégé du Conservatoire
- Domaine protégé DPM/DPF [1]
- Espace naturel sensible
- Forêt domaniale [2]
- Réserve naturelle/coeur de parc [4]

Zonage stratégique

- Zone d'intervention
- Zone d'intervention DPM/DPF [1]
- Zone de vigilance

N

0 4,5 9 Km

[1] *Domaine public maritime, fluvial ou lacustre*
[2] *Forêts domaniales, communales et territoriales soumises au régime forestier*
[3] *CEN, autre association*
[4] *Protections réglementaires avec gestionnaire et plan de gestion*

Dunkerque : Flandre - Calaisis

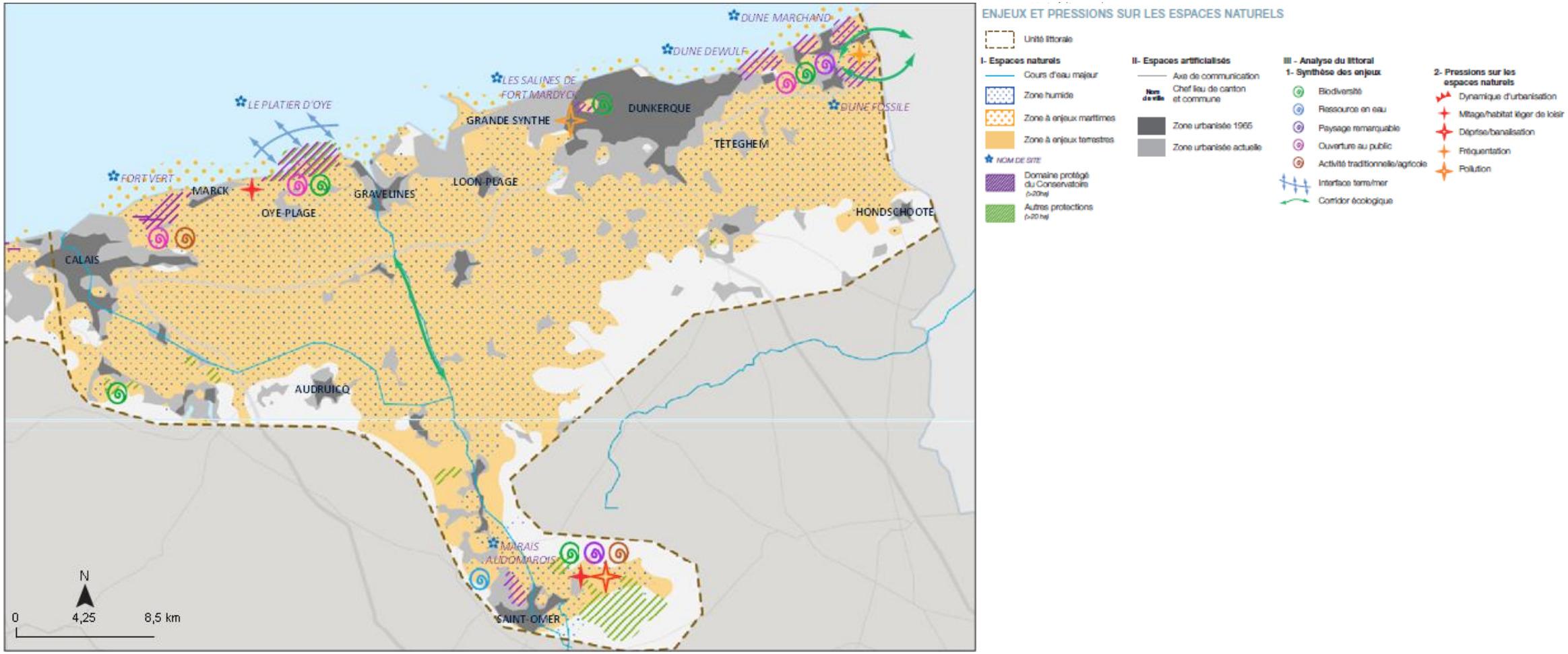

STRATÉGIE D'INTERVENTION 2015 - 2050 • RIVAGES DE NORD, PAS-DE-CALAIS, PICARDIE

Cherbourg : Normandie

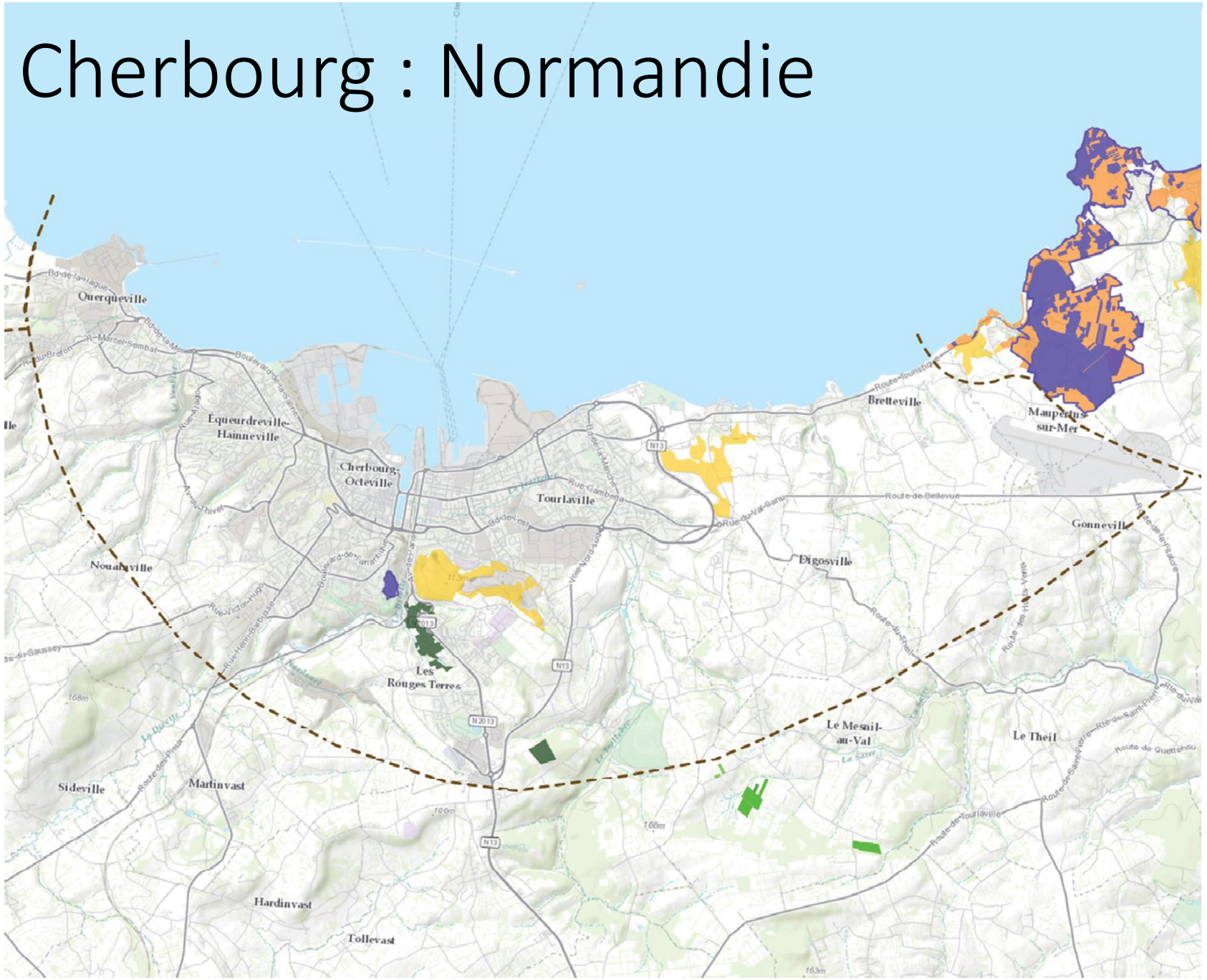

Situation au 1er janvier 2015

- Unité Littorale
- Périmètre autorisé du Conservatoire
- Domaine protégé du Conservatoire
- Espace naturel sensible
- Autre protection foncière [3]

Zonage stratégique

- Zone d'intervention
- Zone de vigilance

N

0 1,5 3 Km

[1] Domaine public maritime, fluvial ou lacustre
[2] Forêts domaniales, communales et territoriales soumises au régime forestier
[3] CEN, autre association
[4] Protections réglementaires avec gestionnaire et plan de gestion

Cherbourg : Normandie

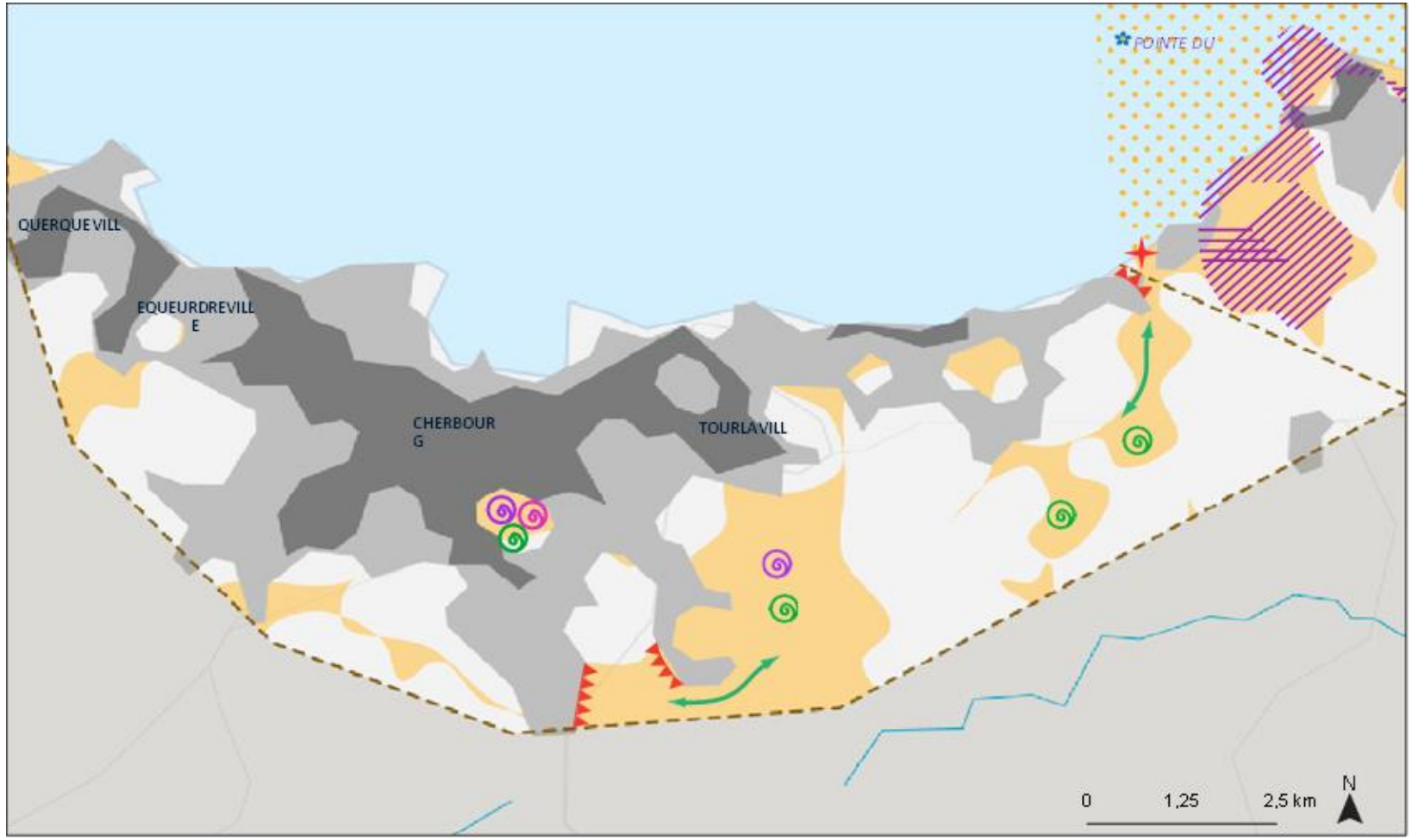

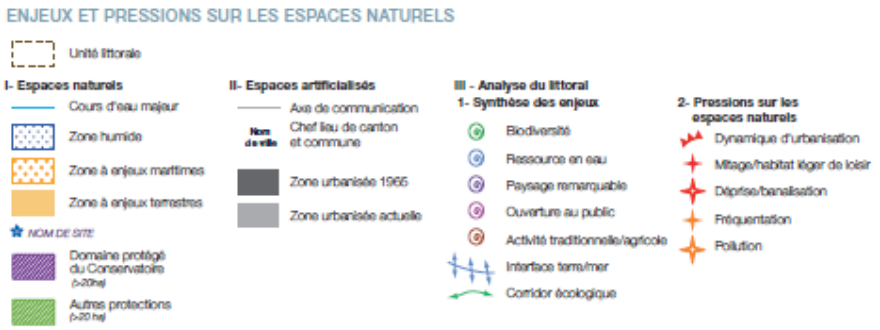

STRATÉGIE D'INTERVENTION 2015 - 2050 • RIVAGES DE NORMANDIE

LE MONITEUR

Cherbourg anticipe pour ne pas se laisser déborder

Paul Falzon | le 24/09/2021 | Ingénierie, Manche, Risques naturels

Urbanisme - Le port normand imagine un quartier capable de faire face au risque accru de submersion marine.

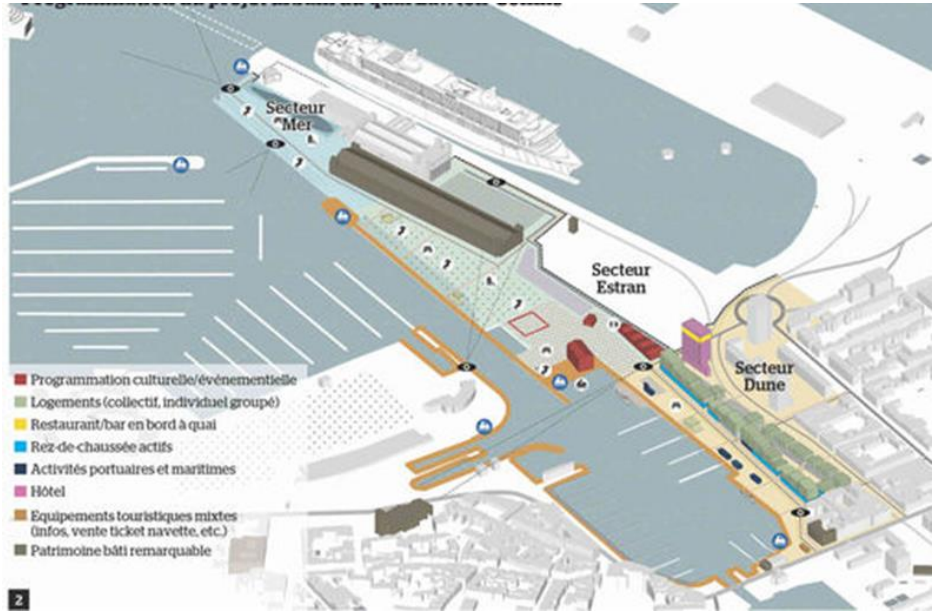

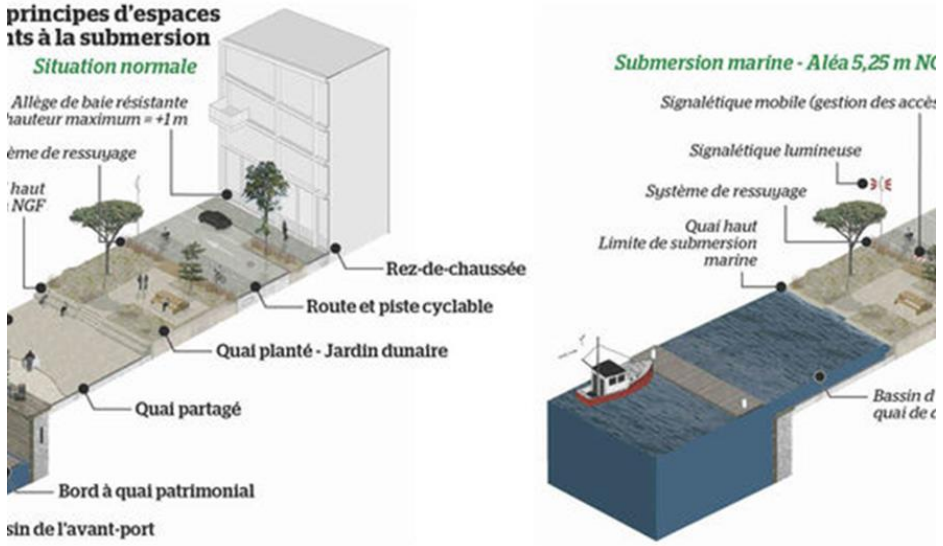

L’Appel à Projets

Ministère de l’Ecologie
2012 – 2015
« Appel à projets pour la relocalisation des activités et des biens vers la recomposition spatiale des territoires soumis aux risques littoraux »

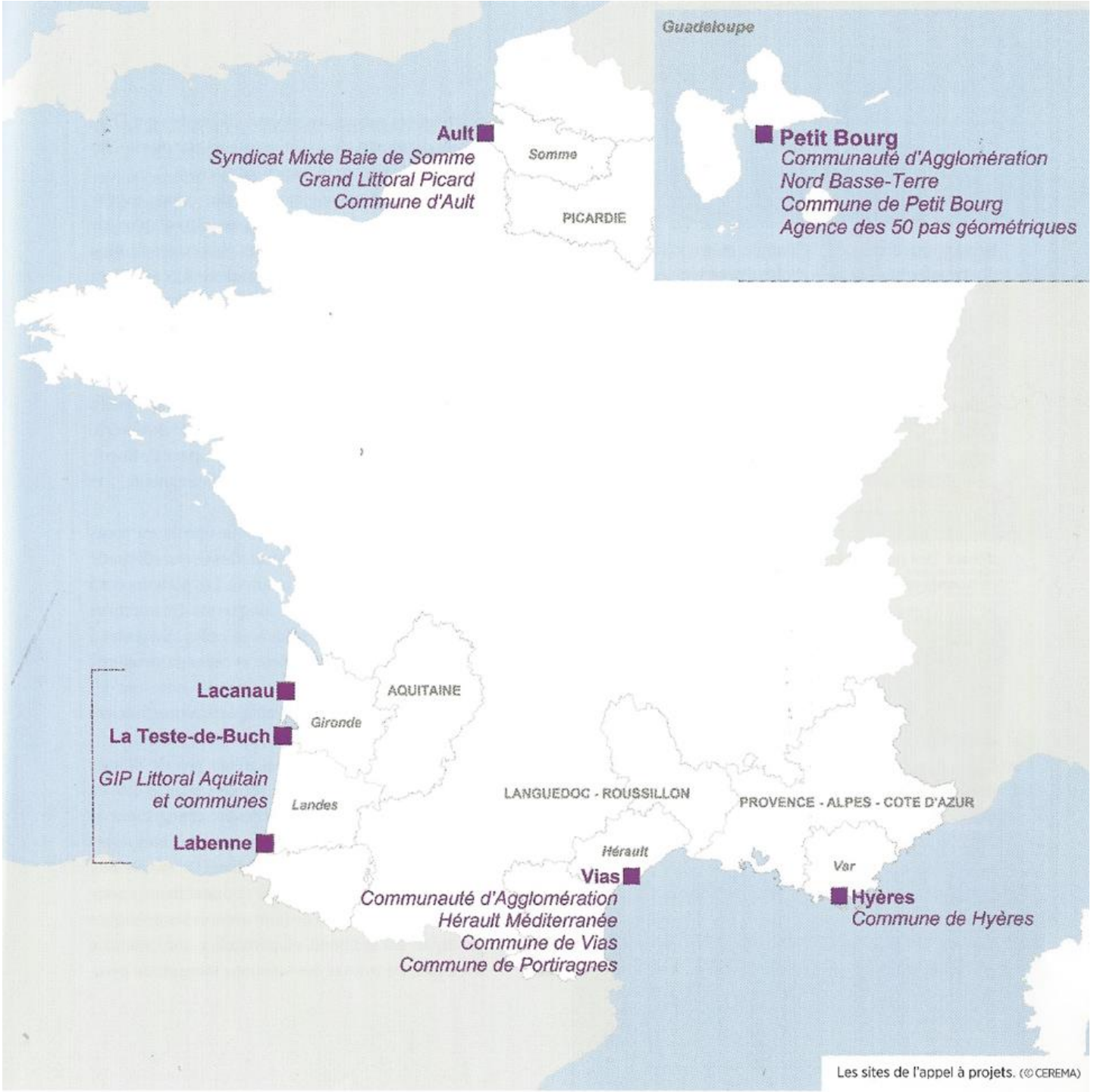

Les sites de l'appel à projets. (© CEREMA)

Ault – Baie de Somme

Ault – Baie de Somme – La Falaise Vive

©Syndicat mixte Baie de Somme-Grand Littoral Picard

La complexité et l'imbrication des gouvernances littorales

3 départements, 2 régions

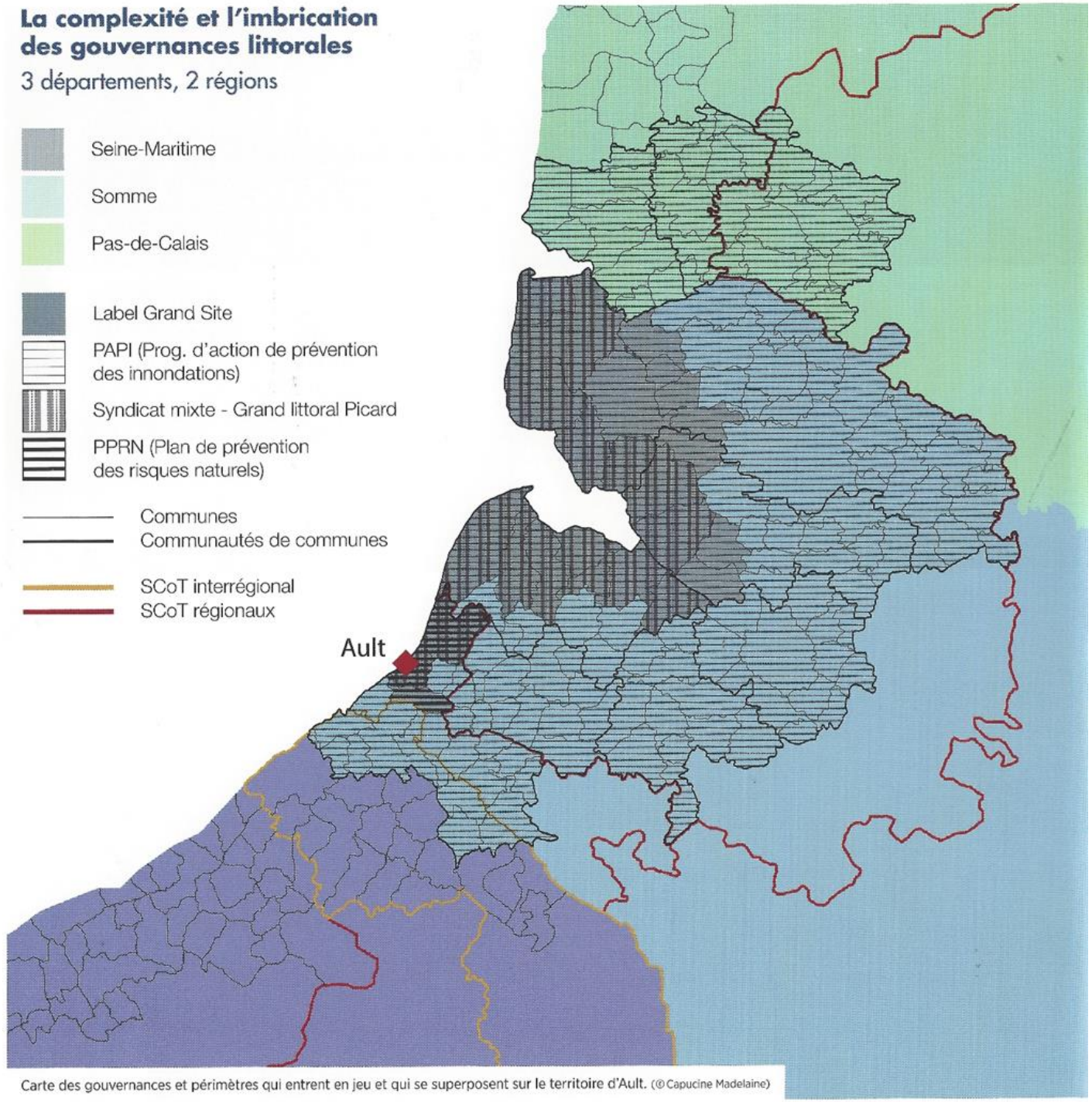

Carte des gouvernances et périmètres qui entrent en jeu et qui se superposent sur le territoire d'Ault. (©Capucine Madelaine)

Ault

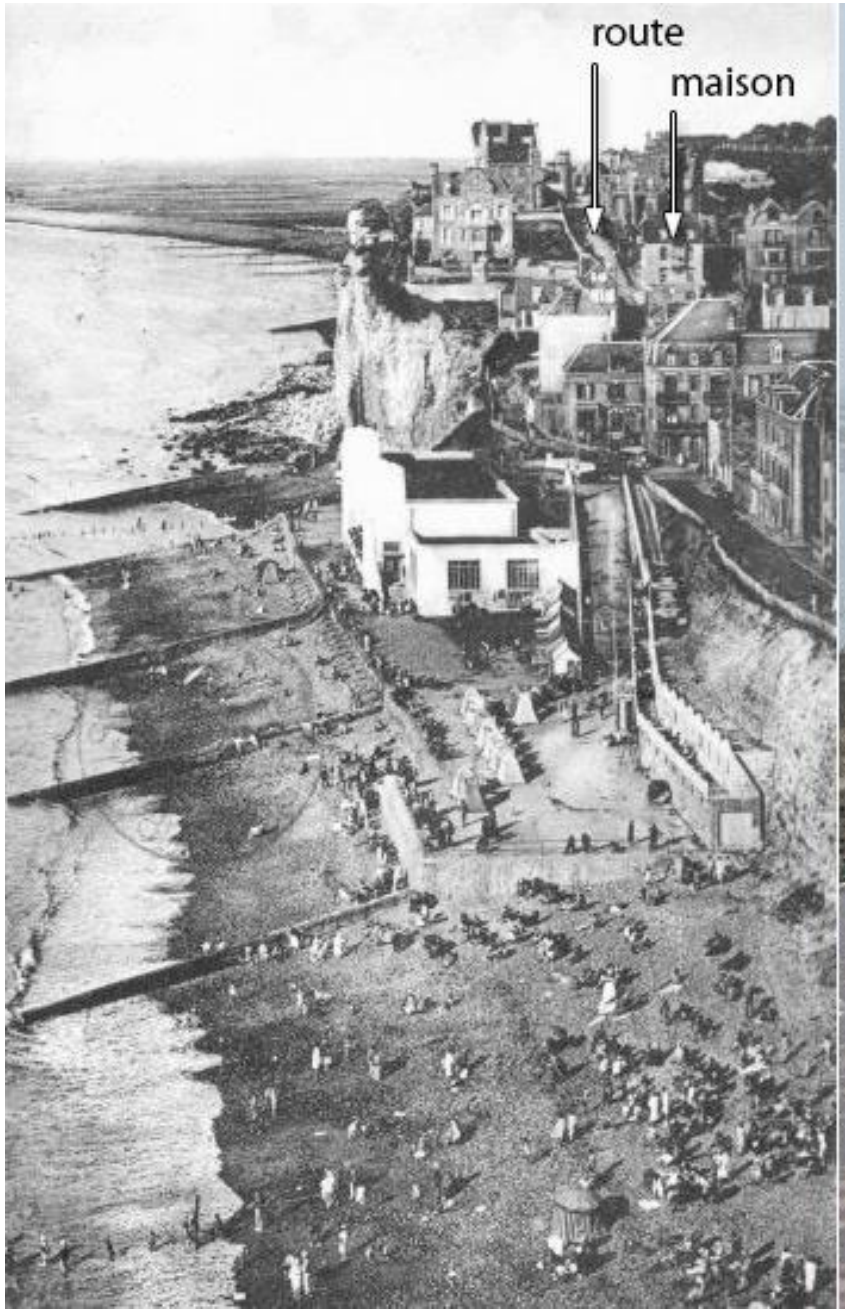

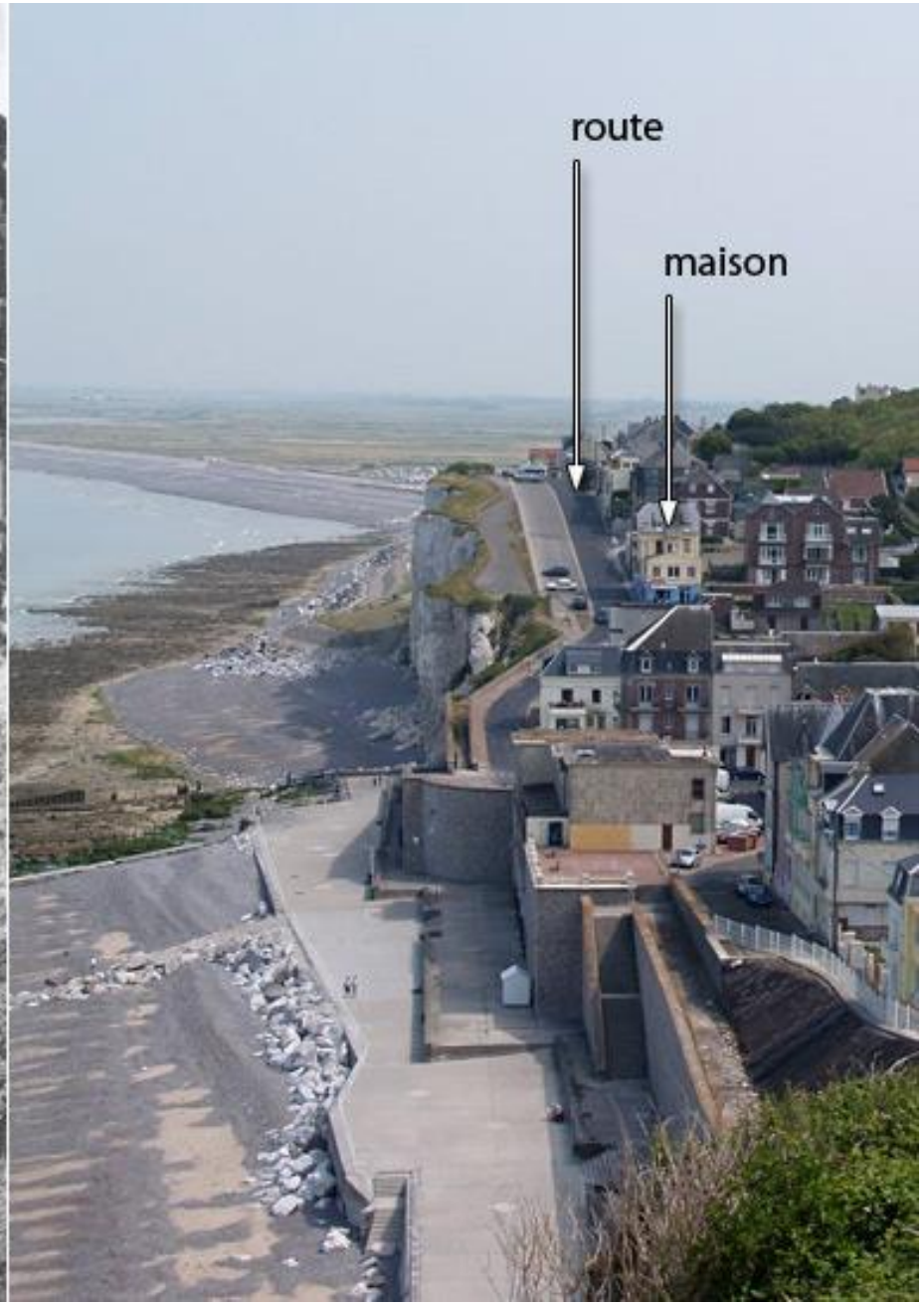

Au XXème siècle, le recul de la falaise a pu être localement d'environ 70 mètres.
@ http://hist-geo.ac-rouen.fr/dkn/BDS/BDS_fiche_07.html

La démarche d'Ault menée par la commune et le Syndicat mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard

Schéma de synthèse réalisé par la mission d'appui.
(© Atelier JAM / Medde)

Lacanau – Gironde

Lacanau - Gironde

Front de mer Lacanau au début du XXème siècle

Front de mer Lacanau dans les années 80

© Crédit photo : photo archives J. lestage

Position des traits de côte 2009, 2020 et 2040 sur le secteur de Lacanau.

@www.mairie-lacanau.fr
@www.observatoire-cote-aquitaine.fr
@www.littoral-aquitain.fr

Légende :1 (aléa faible), 2 (aléa moyen) et 3 (aléa fort)

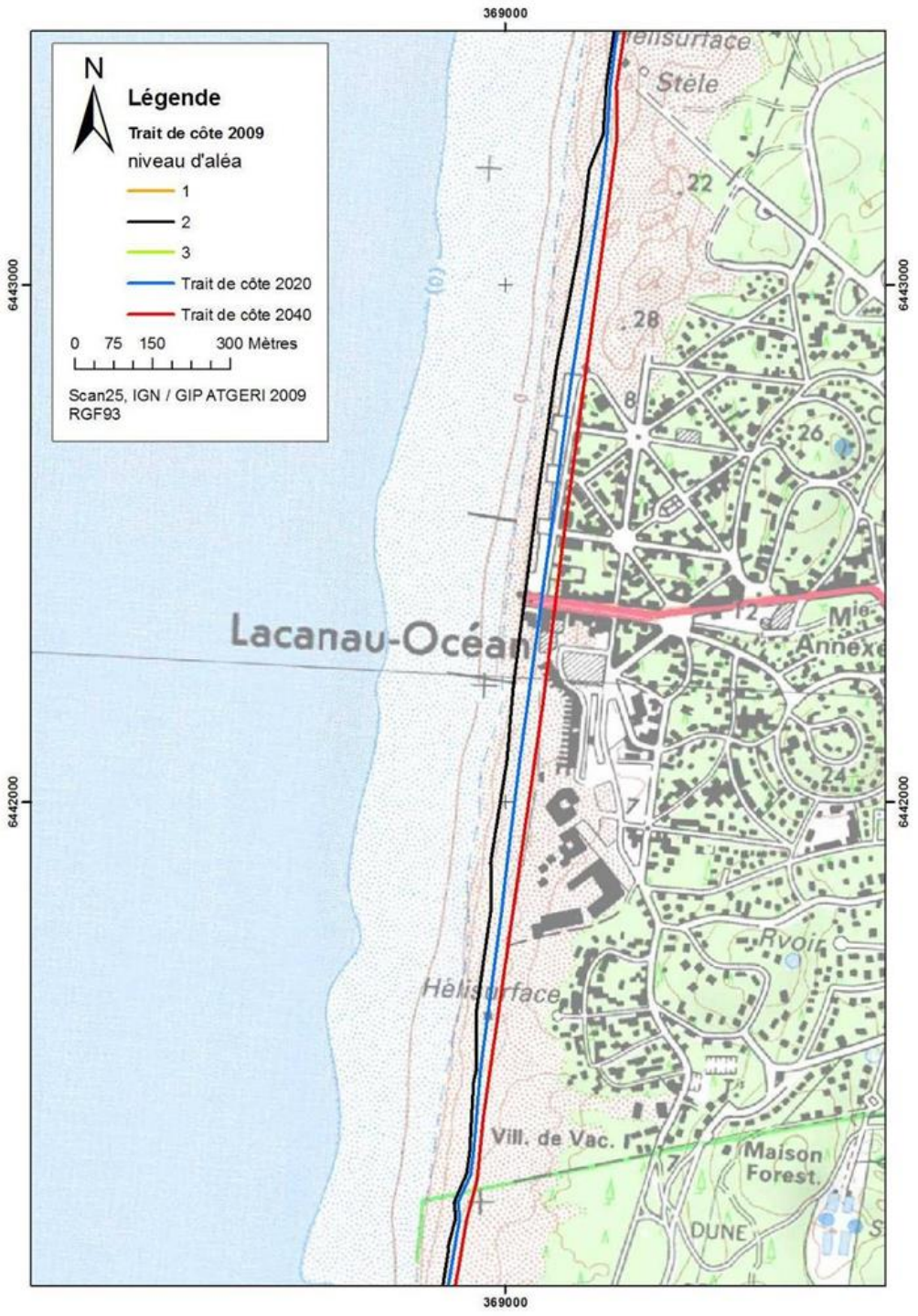

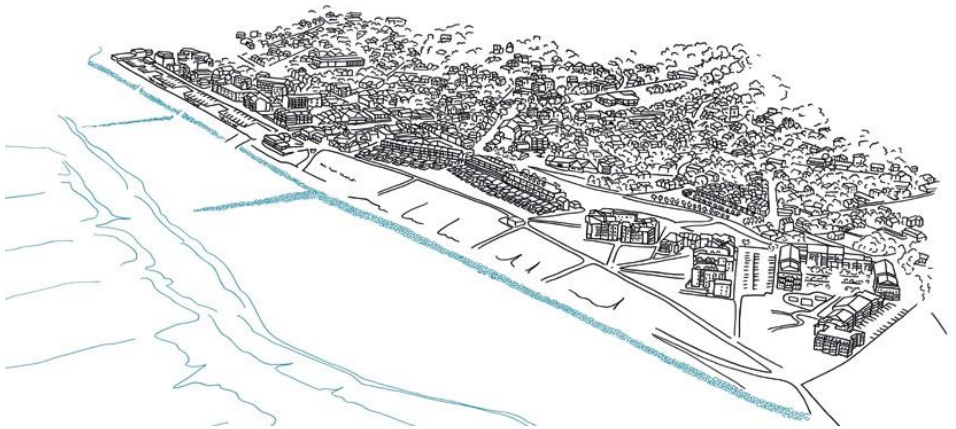

2016-2018

Transformer la situation

et accepter le changement

Ouvrage actuel de protection du front de mer

Emprise = 1,2 Km ;

Hauteur = 7 m ;

Largeur = 22 m

2050-2100

Construction dite « protection dure » d'ouvrages forts en enrochements

Ouvrage pour 2100 :

Emprise = 2 Km ;

Hauteur = 15,5 m ;

Largeur = 46 m

La protection « dure» interroge

la temporalité de la gestion du risque (jusqu'à quand on renforce?) et tend à amplifier le phénomène naturel d'érosion.

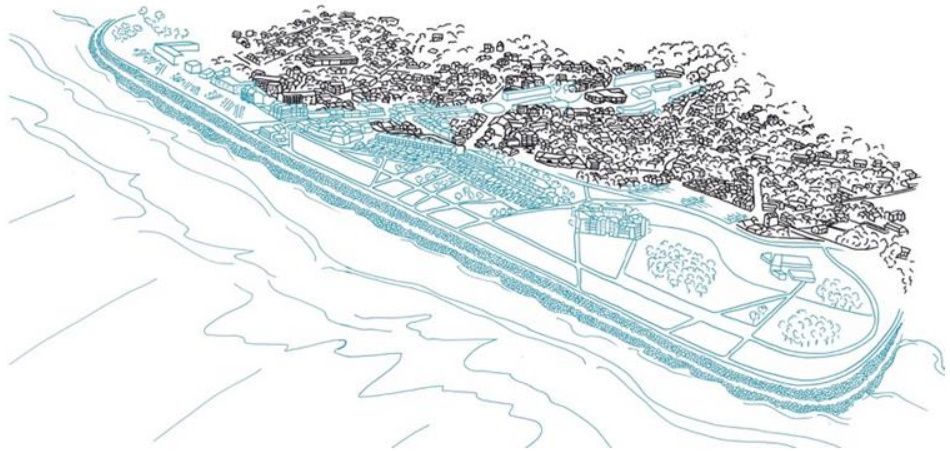

Mission Etat Juin 2015 pour appui de la collectivité

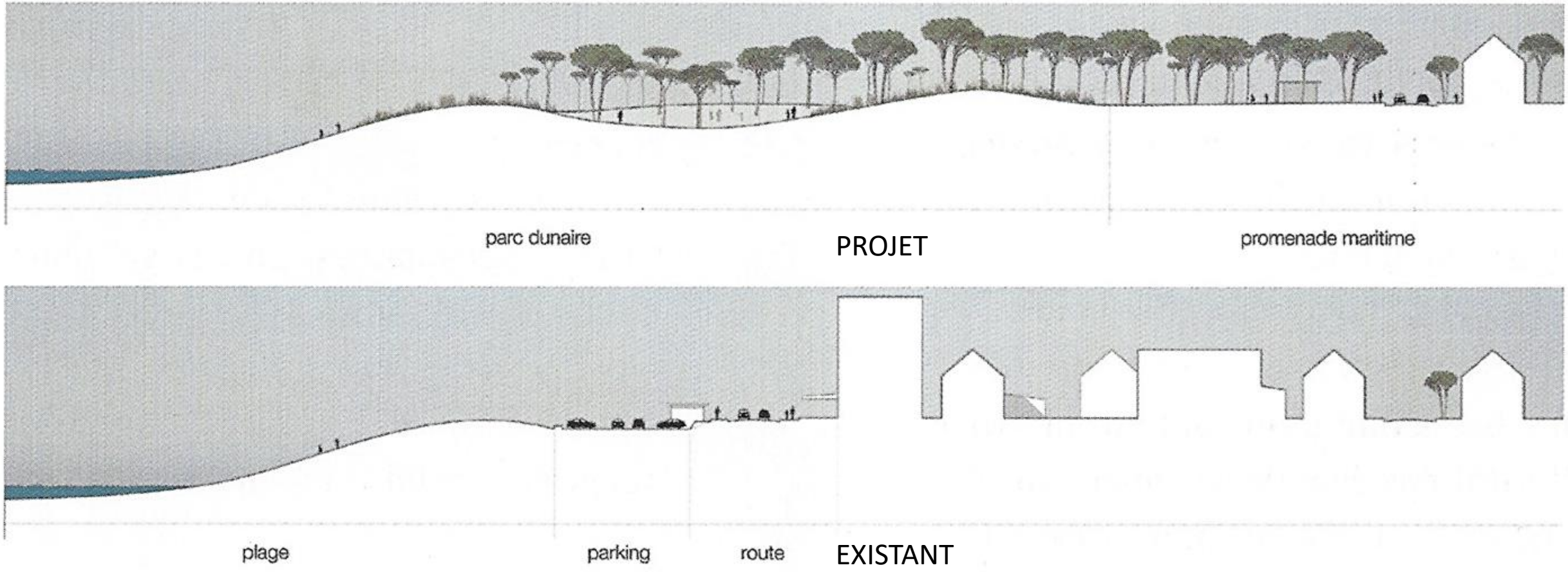

Réflexion sur l'aménagement du front de mer par l'agence Obras : Projet : le parc dunaire (en haut). Existant : le parking sur la dune devant le front de mer (en bas). (© Agence Obras)

Petit Bourg – Guadeloupe

Le littoral de Petit-Bourg © CANBT

Construction en bordure de falaise

Bovis : éboulement d'un pan de falaise © CANBT

Le parc public de la ravine, en continuité de la promenade du bord de mer

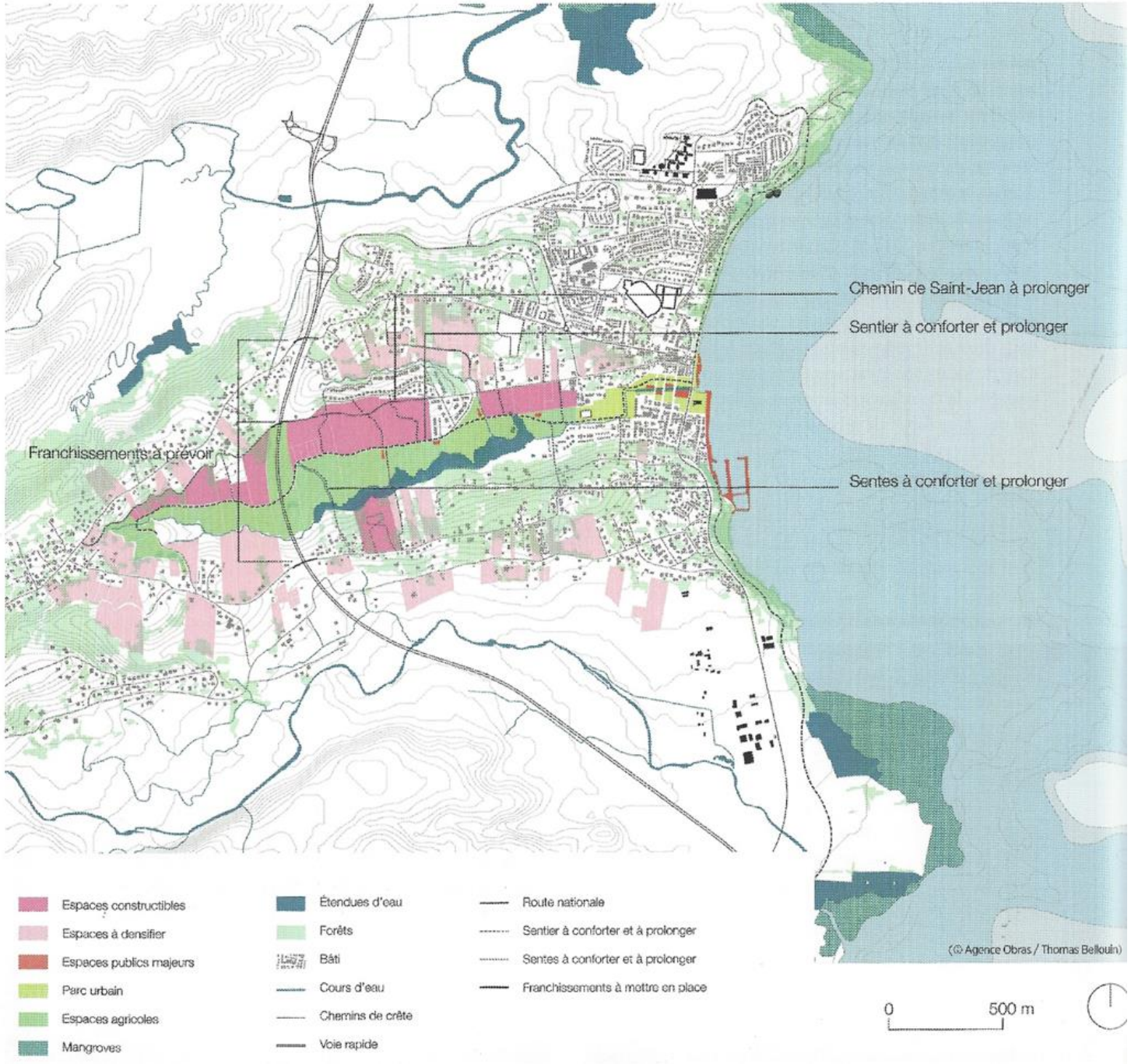

Mission d'appui de l'Etat

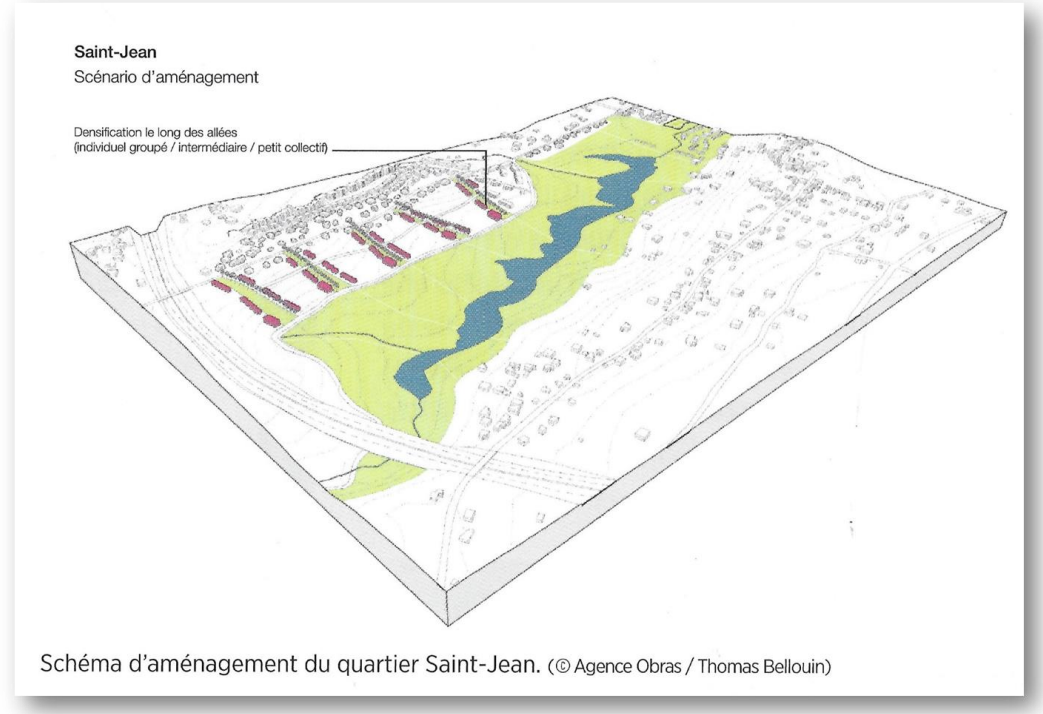

Schéma d'aménagement du quartier Saint-Jean. (© Agence Obras / Thomas Bellouin)

©Agence Obras/Thomas Bellouin

Vias – Espace du Canal du Midi

La plaine naturelle mitée par les cabanons et les campings depuis les années 50, entre le canal du midi et la plage disparue, entre les stations balnéaires de Vias et de Portiragnes. 1. Canal du Midi / 2. Cabanons et campings (© Obras)

La plaine naturelle mitée par les cabanons et les campings depuis les années 50, entre le canal du midi et la plage disparue, entre les stations balnéaires de Vias et de Portiragnes.

1. Canal du Midi
2. Cabanons et campings

Vias – Secteur de la Grande Cosse © CAHM

Erosion vs protection © CAHM

Cabanons touchés par l'érosion © CAHM

Le cordon dunaire reconstitué en 2015 ©DREAL Occitanie/Philippe Calas

http://www.urbanisme-puca.gouv.fr/amiter-mieux-amenager-les-territoires-en-mutation-a2211.html

Le programme Amiter : repenser l'aménagement des territoires face aux risques naturels

Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique, a annoncé le mardi 14 décembre 2021 les lauréats du concours d'idées sur la réduction de la vulnérabilité au risque et la rénovation urbaine, intitulé « Mieux aménager les territoires en mutation exposés aux risques naturels » (AMITER).

Lancé en février 2021, ce concours est organisé par le ministère de la Transition écologique, le Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA) et le Cerema. Son objectif : faire émerger des projets d'aménagement innovants permettant d'assurer le renouvellement urbain de 9 territoires présélectionnés (Béziers, Dax, Marseille, Montereau, Saint-Etienne, Saint-Nazaire, Touques, Tours et Vernon), en réduisant leur vulnérabilité et en améliorant leur résilience face aux risques naturels.

MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE

Marseille - Bouches-du-Rhône

Le secteur de la Capelette couvre aujourd'hui plus de 90 hectares : une partie est aménagée, l'autre est en friche.

Identifié au départ comme une entrée de ville, à la confluence de l'Huveaune et du Jarret, le quartier constitue maintenant une centralité de cœur de ville.

Cependant, la révision du plan de prévention des risques d'inondation a mis en évidence la grande vulnérabilité de ce secteur dont la majorité des terrains peut être impactée de manière significative par les crues.

Au regard de cette nouvelle donne, le projet urbain est remis à plat et se traduit par une refonte du dossier de création de la ZAC.

Le concours d'idées permettra d'alimenter la réflexion en focalisant par exemple sur le phasage de l'opération, sur le fonctionnement du quartier en période de crue ou sur l'adaptation des équipements existants.

Dérives (Accompagner le mouvement) et des rives (Habiter la Capelette)

Depuis plusieurs années, cette confluence peine à trouver sa place dans la ville. Elle s'urbanise « par morceaux », sans lien avec sa centralité historique villageoise, elle accueille des équipements qui ne parviennent pas à rompre leur isolement, elle voit son foncier bloquer des situations d'attente, d'occupation illégale, etc… Dans cette attente qui dure, la Capelette est-elle condamnée à la marge, à rester le « confins intérieur » de Marseille ?

Ces eaux cherchent leur passage : notre projet est un projet hydraulique, qui doit permettre de prévenir et gérer les crues du Jarret, par la création d'un bras du Jarret rejoignant l'Huveaune en amont. La topographie le permet, et l'histoire des confluences doit autoriser ce type d'aménagement, à la fois doux et ambitieux.

L'eau est ici forcément notre poisson pilote mais aussi… La trame verte comme fondement du paysage, celle des espaces publics comme support des aménités, la diversification des mobilités, les mutations possibles.

©HORIZONS PAYSAGES

Communauté de Communes
Cœur Côte Fleurie

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CÔTE FLEURIE

Touques – Calvados

Anciennement exploité par EDF sur sa totalité, le site est aujourd'hui propriété de la société Engie et occupé partiellement par Enedis.

Une vingtaine de salariés sont sur site et les anciens logements de fonction sont murés.

Le secteur est l'un des rares espaces situé en zone urbanisée qui pourraient faire l'objet d'un projet de renouvellement urbain qualitatif le long du fleuve.

Le site Engie s'insère en effet dans un projet d'ensemble de reconquête du fleuve par les modes doux.

Le concours d'idées permettra de poser les bases d'une future mission de maîtrise d'œuvre urbaine.

Habiter le lit majeur de la Touques

Stratégie de replis et de déplis face à la concomitance des risques d'inondation sur la Communauté de communes Cœur Côté Fleurie

C'est dans cette logique que nous proposons pour le site de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie un projet de transformation qui engage ses habitants à **apprendre à co-habiter ave la Touques dans lit majeur**.

Notre projet propose de nouvelles manières de co-habiter avec ses rythmes variés et ses vulnérabilités, mais aussi de **co-construire une culture commune des risques d'inondation et submersion du territoire**.

Nous proposons **de définir différents niveaux d'attention face aux risques d'inondation**. De **reconnecter le milieu urbain au paysage de la Touques**.

Notre projet propose alors de transformer ce lieu de confluence en un nouvel espace public, paysager et habité en cinq familles d'interventions urbaines, architecturales et paysagères :

1. Quelques opérations tactiques, à engager à court et moyen termes,
2. Des éléments urbains et paysagers structurants,
3. Des architectures et aménagements de transition,
4. De nouvelles typologies architecturales adaptables,
5. Des pistes stratégiques pour la transformation et mutation du bâti avoisinant

©YANNICK GOURVIL, ET ALORS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE MONTEREAU

COMMUNAUTÉ DE COMMUNE DU PAYS DE MONTEREAU

Montereau-Fault-Yonne - Seine et Marne

Avec ses 120 hectares, le parc d'entreprises du Confluent à Montereau-Fault-Yonne est le plus grand et le plus ancien parc de l'intercommunalité, situé à la confluence de la Seine et de l'Yonne.

La communauté de communes du Pays de Montereau a débuté une démarche de valorisation du parc d'entreprises en engageant d'importants travaux de réhabilitation des voiries et réseaux.

Deux études portant sur l'aménagement foncier du site et sur les aspects hydrauliques ont également été réalisées. Actuellement, le site comporte 80 entreprises et plus de 1 130 emplois. Le concours d'idées permettra d'imaginer de nouvelles manières d'aménager et de nouvelles formes architecturales conjuguant le besoin des entreprises, les enjeux urbains et de gestion du risque.

« Comme une arche de Noé »
Continuer à vivre et aider à se relever
Requalifier, diversifier et animer, pour une attractivité renouvelée

Pendant la crue, tout baigne

Comme une arche de Noé, Le Parc du Confluent continue à vivre pendant la catastrophe et contribue à faire renaitre la vie…

La SAM continue son activité dans le nouvel atelier construit sur le terre-plein. Derichebourg est hors d'eau et maintient son activité. Les axes de communication avec la SAM étant coupés, une péniche puis un wagon acheminent la ferraille. Les produits finis empruntent le chemin inverse jusqu'au quai de chargement Haropa. Des camions prennent le relais et rejoignent l'A5.

Le centre de crise installé à la Maison du Confluent dirige les opérations.

Les habitants du faubourg St Maurice trouvent du soutien dans la nouvelle Halle Nourricière.

La filière BTP du parc d'activité participe également à la gestion de crise, à plus grande échelle..

©D&A

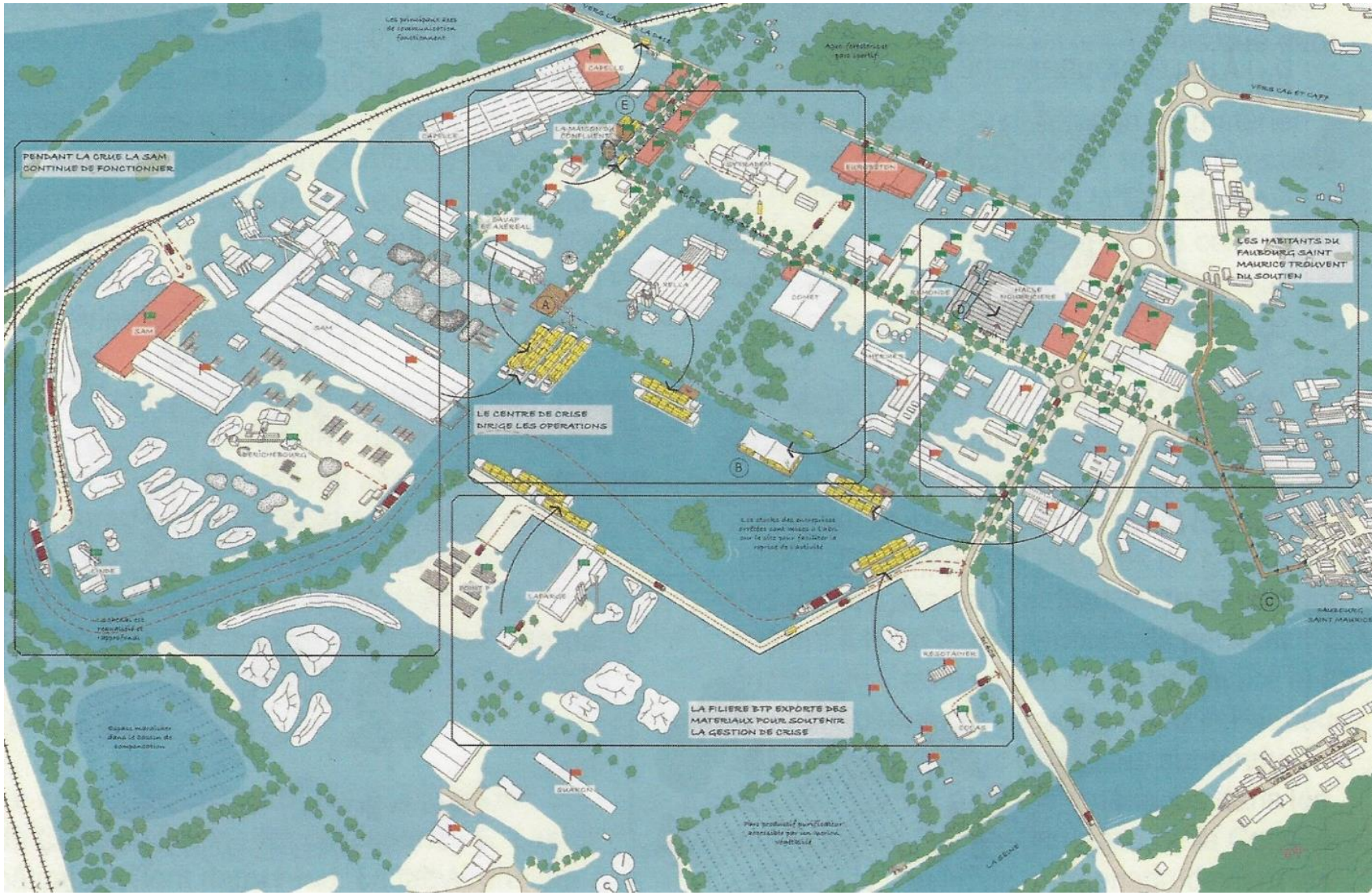

Site : Pays de Montereau / Parc d'entreprises du Confluent

La Plaine du Bois des Plantes

Le secteur proposé est une zone de grands équipements de 146 hectares qui s'est développée en fonction des opportunités, sans prise en compte du risque d'inondation, sans stratégie de cohésion et de qualité urbaine et environnementale. Il comporte un parc des expositions, une fête foraine, un stade, un circuit automobile, un lycée et un collège... Les questions de l'accessibilité multimodale et de la prise en compte du risque inondation par le Cher sont déterminantes pour l'avenir du site. Le concours d'idées permettra de repenser cette partie de ville en mêlant de façon ambitieuse la prise en compte du risque d'inondation, la qualité urbaine et environnementale et en s'ouvrant pleinement sur le Cher. Il permettra également de préfigurer certaines actions du programme d'actions de prévention des inondations.

Tours métropole Val de Loire

Site : Tours / Rochepinard

La Plaine du Bois des Plantes
« Un parc fluvial éponge, lisière de la ville ouverte sur le Cher »

Résilience à l'inondation et aux évènements de pluies intenses : faciliter le ressuyage et l'évacuation en cas d'inondation, réduire l'occupation bâtie et adapter l'existant, augmenter la culture du risque et la lisibilité de la présence de l'eau.

Résilience écologique : Maximiser l'intégration et les connexions entre les différents habitats écologiques afin de recréer un système de corridors et de réservoir de biodiversité, dépolluer et recréer du sol vivant.

Résilience climatique aux effets d'ilots de chaleur : Tirer parti de la capacité du site à recréer un paysage hydro-végétal riche pour faire advenir un ilot de fraicheur à l'échelle de la ville.

Résilience alimentaire : Répondre à des besoins de production locale et assurer l'approvisionnement alimentaire de la métropole en cas d'inondation.

Résilience sociale et culturelle : Améliorer l'accessibilité au site et au Cher et y insuffler une nouvelle attractivité pour assurer une fréquentation par tous. Développer des liens thématiques entre le site et les activités pour une meilleure connaissance du milieu par ses usagers.

©denerier + martzolf

SAINT-ÉTIENNE

Loire

Le secteur de la Rivière-Valbenoite constitue une entrée de ville au sud de Saint-Étienne. Il fait partie des secteurs les plus impactés par les débordements rapides du Furan.

Ce quartier de 38 hectares est aujourd'hui composé d'une zone d'activités peu dynamique et vieillissante et d'un tissu hétérogène de bâtiments d'habitat collectif, d'activités et de friches industrielles.

Il accueille près de 1 500 habitants et 1 800 emplois.

La faiblesse des espaces publics et la présence de locaux désaffectés rendent cette zone peu attractive, malgré l'approbation d'un plan de prévention des risques d'inondation, d'un contrat de rivière et d'un programme d'action pour la prévention des inondations en cours de finalisation (2020-2025).

Le concours d'idées permettra de poursuivre le travail de diagnostic engagé par l'agence d'urbanisme (EPURES).

L’Ecosystème Productif
Ou comment transformer la contrainte du risque d’inondation en levier de développement économique et urbain

La vision que nous vous proposons aujourd’hui, cet écosystème productif, repose sur ces piliers et sujets de développement.
Elle utilise bien sûr l’eau au travers du risque d’inondation. Elle utilise aussi le Design, fil directeur de la narration Stéphanoise, force économique, créatrice et productive.

Les éléments de cette identité se concentrent en grande partie dans la vallée inondable de la ville, le centre-ville, la Cité du Design, le Mamc.

Cette vision propose alors 4 stratégies pour influencer le quartier :
Une stratégie résiliente qui vient redonner sa place au Furan sans les dangers des crues pour le quartier et en partie aussi pour la ville.
Une stratégie paysagère qui utilise la vallée du Furan comme colonne activatrice de la vie et de l’attractivité du quartier.
Une stratégie de mobilité axée sur une accessibilité multipliée des modes de déplacements doux plutôt que sur la voiture.
Enfin, une stratégie urbaine flexible qui vient ponctuer, activer, intensifier le tissu urbain et tisser une réelle fabrique sociale, économique, éducative et intellectuelle.

©Léa Soret, Robert Younger, Philippe Allignet

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GRAND DAX

Dax – Landes

Le quartier du Sablar constitue une entité urbaine stratégique, dont l'exposition au risque inondation, conjuguée aux difficultés de mobiliser le foncier, freine techniquement et économiquement la requalification.

La quasi-intégralité du quartier est exposée au risque : il est soumis à un plan de prévention des risques d'inondation interdisant, entre autres, toutes constructions de logements supplémentaires.

Depuis 2008, la ville et l'agglomération ont initié de nombreux projets pour requalifier et redynamiser le quartier du Sablar, notamment le quartier gare.

Malgré l'ambition, la dynamique urbaine est ralentie par un bâti déqualifié, des friches qui maintiennent le Sablar dans une relative marginalité sociale et économique.

Le concours d'idées permettra de rechercher une nouvelle vision pour ce secteur stratégique.

Mi-terre mi-eau, le sablar reprend ses barthes

En premier lieu la proposition projectuelle consiste à mettre en cohérence les usages du bas Sablar avec la nature des sols propres aux Braous, de réinstaurer la culture de la plaine en relation directe avec le quartier. Grâce au développement des halles maraichères de Pampara associées aux sources d'eaux minérales, le quartier se dote d'un véritable équipement porteur d'une dynamique de réappropriation des sols du bas Sablar qui engage leur désartificialisation et leur naturation.

En second lieu, le projet urbain acte le désenclavement du Sablar et renforce la cohérence spatiale de la ville. La seconde ceinture de Dax est complétée grâce à l'implantation d'un nouveau pont en aval et la prolongation du boulevard qui embrasse donc la rive droite et le quartier du Sablar.

©ISTHME // ATELIER GAMA

Site : Landes : Communauté d'agglomération Grand Dax / Dax – Quartier du Sablar

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION BÉZIERS-MÉDITERRANÉE

Béziers – Hérault

Le secteur historique du fau- bourg de Béziers, le long de l'Orb et du canal du Midi, est un tissu mixte d'habitats souvent dégradés (45 % des 930 ménages sont pauvres), d'équipements vieillissants et d'activités économiques et commerciales d'un dynamisme modeste mais réel (596 entreprises).

Le secteur présente ainsi des enjeux de renouvellement urbain en termes de revalorisation et de réhabilitation de l'habitat, de confortement des services à la population et s'inscrit dans le projet de revalorisation touristique aux abords du canal du Midi.

Cette zone se caractérise également par son inondabilité liée aux crues de l'Orb.

Le concours d'idées permettra d'éclairer tous les acteurs du projet et de prendre en compte les risques dans le cadre du projet de renouvellement urbain.

L’outre Orb

Notre projet s’appuie sur deux éléments fondamentaux : La politique actuelle de la ville et la richesse existante et inexploitée du Faubourg

©Julien Gougeat Architecture

Trois types de risques

Nous avons distingué trois types de risques qui affectent fortement le quartier et le rendent aujourd’hui difficilement habitable :

- Risque d’inondation,
- Risques afférents aux flux routiers,
- Risque de chaleur estivale.

Trois hypothèses de travail

- Les crues courantes sont maîtrisées,
- La nouvelle pénétrante amorce une pacification radicale du quartier,
- Le quartier sera bientôt habitable

Attractivité et identité

Ce faisant, nos propositions fondent l’attractivité du Faubourg, non seulement sur une image nouvelle mais bien sûr une identité profonde, vraie et régénérée : déterminée par un patrimoine reconnu, des relations affectives à son égard et une stratégie mobilisante (cf. Keatings 1998).

Nous suggérons donc ici une stratégie cohérente : urbaine, architecturale et culturelle déterminant une identité régénérée, attractive, propre à stimuler la réactivité premiers types d’investisseurs et des populations.

Conclusion/Synthèse

Cette intervention poursuit deux objectifs :

Le premier est de faire partager la complexité de l'aménagement des littoraux soumis aux aléas climatique dû au réchauffement climatique.

Cette complexité relève de plusieurs points….

1. Ce qu'il est convenu d'appeler le mille feuille administratif : nous l'avons vu la superposition de règles de lois ne contribue pas à définir une doctrine,
2. L'articulation entre l'Etat et les collectivités territoriales : l'Etat remplit plusieurs missions, une mission de protection, de sauvegarde avec le conservatoire du littoral, une mission d'incitation, de pédagogie avec les différentes procédures d'aides comme l'appel à projets ou AMITER, du Ministère de l'Ecologie

3. Après plusieurs années de recherche, la communauté scientifique s'accorde sur l'urgence de la situation, le niveau de la mer aura augmenté en moyenne de 1,5m à la fin du siècle submergeant des morceaux de territoire voir de continents en partie (la péninsule du Bengladesh avec ses 180 millions d'habitants). Nous sommes à l'aube de cohorte de réfugiés climatiques qui viendront bouleverser l'ordre géo-politique.

   Ces recherches ont également mis en avant que seul la renaturation des côtes pourrait créer une nouvel équilibre entre la mer et la terre. Cette renaturation passe par l'abandon du durcissement des côtes, du chacun habitant « les pieds dans l'eau ». Il faut retrouver le jeu naturel des dunes, des marais, des estuaires, des ensembles d'espaces naturels qui, depuis des millénaires, dans un mouvement perpétuel ont su redessiner les côtes, s'adaptant à la mer comme le judoka utilise la force de son adversaire.

   Force est de constater que cette acceptation va à l'encontre de biens des intérêts, économiques, politiques. Que malheureusement nous avons eu l'occasion de constater que de nombreux élus sont dans le déni, leurs échelles de temps étant plus courtermiste et laissant à leurs successeurs le soins de régler la question.

L’autre objectif est d’essayer de faire partager l’urgence de la situation à l’instar de Bruno LATOUR, l’anthropocène nous oblige à modifier nos comportements maintenant, demain sera trop tard.

Ces modifications de comportement portent sur deux échelles, l’individuel et le collectif :

L’individuel, c’est-à-dire la prise de conscience de l’urgente nécessité de modifier nos agissements personnels, cela veut dire ne pas adhérer à des formes d’urbanisation, de tourisme d’une autre époque, la demande créant l’offre.

Le collectif, l’urgence de la situation nécessite que les états, dans leurs attributions régaliennes et dans le cadre d’accords internationaux, définissent une stratégie globale, qu’ils fassent abstraction de gestions décentralisées, reprennent la main comme nous avons sur le faire après la deuxième guerre mondiale avec le Commissariat Général au Plan.

Vous serez demain l’élite de nos nations, c’est à vous de faire prévaloir l’intérêt général sur l’intérêt particulier.

https://www.geo.fr/environnement/avec-adapto-le-conservatoire-du-littoral-anticipe-la-montee-des-eaux-206540

Avec Adapto, le Conservatoire du Littoral anticipe la montée des eaux

France SUIVRE CE THÈME